L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893 — 6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N. 22.82, N. 1.02 — A ROUBAIX N. 3.28 — A LENS N. 0.52

ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an — Nord et Départements limitrophes : 4 fr. 50, 9 fr., 18 fr. — Autres Départements : 5 fr. 50, 11 fr., 22 fr. — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mardi 27 Juin 1911

OPINIONS

FACHEUSES SURVIVANCES

Dans tout débat, étant données les habitudes mentales d'un trop grand *nombre, il s'agit bien plus d'avoir raison* de son contradicteur que d'avoir *raison tout court. Rien ne met mieux* cette vérité en évidence que tout ce qui se dit en ce moment contre la loi des retraites. Ses adversaires le font en toute sincérité, donc en toute sécurité morale.

Parmi ceux qui argumentent contre l'évidence, lancent des allégations erronées et alignent des chiffres faux, il en est qui ne savent pas ou qui n'ont pas pris leur information aux sources, si abondantes et si publiques cependant en l'espèce. Au rang de ceux-ci il faut mettre les camarades qui, l'autre soir, dans une réunion, me criaient que les ouvriers allemands font un versement moins élevé que celui qui est exigé des ouvriers français. Et aussi celui des rédacteurs de la « Voix du Peuple », organe officiel de la C. G. T, à qui Jaurès a dû apprendre que la veuve de l'assuré a droit à un secours de cent cinquante francs pour trois mois pourvu qu'il ait versé les trois cinquièmes de son versement de l'année et non de tous ses versements.

A présent, il est vrai, le camarade en *question n'en continue pas moins* de proclamer que « le vol est flagrant ». *Qu'est-ce donc* qu'un tel état d'esprit, qui met le camarade Vieuille dans la seconde catégorie, la catégorie de ceux qui ne veulent rien savoir et, devant la lumière dont on les inonde, reculent héroïquement par échelons sans se rendre ? *Il ne faut pas faire grand effort* pour le reconnaître cet état d'esprit, et le cataloguer. *Définissons-le d'abord* : il nous sera ensuite plus facile de le situer.

En principe, l'opinion que l'on exprime, le parti auquel on appartient, voilà le vrai et le juste. C'est le contenant. Les arguments par lesquels on soutient son opinion, les moyens qu'on emploie pour défendre son parti, voilà le contenu. A ce titre, ils ne valent pas selon qu'ils seront conformes au vrai et au juste, mais selon leur efficacité à faire triompher l'opinion, c'est-à-dire le seul vrai, et le parti, c'est-à-dire le seul juste. C'est là le fond et le fin fond du pragmatisme, et Brunetière le formulait très expressivement lors de l'affaire Dreyfus, lorsqu'il déclarait « *subordonner* la vérité à ses conséquences ».

Mais le pragmatisme est un mot nouveau sur une chose très vieille, aussi vieille que le monde et que nous voyons diminuer et s'effacer à mesure que la science nous oblige à plus de sincérité, donc de moralité. Il n'en restera plus rien lorsque tout le monde pensera et agira comme ce philosophe du dix-huitième siècle, Diderot, je crois, qui disait : Si j'avais la main pleine de vérités et qu'en l'ouvrant cela dût anéantir l'univers, rien ne pourrait m'empêcher de le faire. En attendant, tous les conservateurs complets et conséquents et aussi pas mal de démocrates, voire de socialistes, même et surtout révolutionnaires, en sont encore à l'antique état d'esprit. Il se fait même entre les extrêmes des emprunts d'arguments au profit de leurs « vrais » et de leurs « justes » respectifs, c'est-à-dire de leurs opinions et de leurs partis, qui sont ainsi, dans toute la force du terme, des partis pris.

C'est ainsi que nous voyons le rédacteur de la « Voix du Peuple » épouser les « interprétations » de MM. Touron et Paul Beauregard, *le premier* « douchant » Paul Boncour au Sénat et le second Viviani à la Chambre. Par réciprocité, nous voyons un rédacteur de l'« Express du Midi » prendre à son compte une affirmation syndicaliste faite à la Bourse du Travail de Toulouse. A la façon dont il parle de l'une et de l'autre, ce confrère conservateur ne paraît d'ailleurs pas mieux connaître la question que ma modeste personne. Je suis aux regrets de lui apprendre qu'en 1901 j'ai soutenu de toutes mes forces à la Chambre le projet de retraites présenté par Millerand et qui reposait, comme celui-ci, sur le triple principe de l'obligation, de la capitalisation et du versement ouvrier et patronal majoré par l'Etat.

Selon mon courtois contradicteur, la « soi-disant socialisation du profit » a été « réfutée » d'avance par l'orateur de la Bourse du travail. « Les millions des travailleurs, disait-il, seront servis en tranches à des capitalistes qui serviront un intérêt. Ce tant pour cent sera prélevé sur le travail par lequel se développe le capital ; l'ouvrier prêtera donc le capital et il s'en servira à lui-même les intérêts ».

Prenez le texte de la loi, benoît confrère, et daignez jeter un regard sur son article 15. Vous y lirez que les placements ne sont pas effectués dans des entreprises visant le profit capitaliste, mais, *comme* je le rappelais dans l'article que vous avez bien voulu critiquer sans vous donner l'ennui de le lire entièrement : en prêts aux départements, communes, sociétés de logements à bon marché et établissements publics. Prendre la commune ou la coopérative d'habitations ouvrières pour un *capitaliste*, n'est-ce pas se retirer tout droit de faire la leçon, même à un professeur, *cher monsieur* ?

Qu'ils soient ou non syndicalistes révolutionnaires, les ouvriers ont une excuse quand ils ne savent pas. Cette excuse, ceux qui leur parlent ou parlent au public en leur nom l'ont déjà moins. Ils n'en ont plus aucune lorsqu'ils savent, et que, néanmoins, ils affirment le contraire de ce qui est. Qu'à droite il en soit ainsi, soit : c'est le monde du passé. Il y a, dans la société moderne, des gens qui n'ont pas encore dépassé le *treizième siècle*. Que, dans la masse ouvrière cette survivance s'ajoute à tant d'autres, cela est triste, mais inévitable, étant donné l'état d'inculture où elle est demeurée du fait des dirigeants politiques, économiques et sociaux, jusqu'au troisième quart du siècle dernier. Mais chez ceux qui vont vers l'avenir, qui proclament la souveraineté de la raison nourrie de science, n'est-elle pas une douloureuse aberration !

Plus générale, hélas ! qu'on ne pense... Tout le monde connaît le mot de ce ministre, qui reprochait un vote hostile à un député de la majorité.

— Vos services étaient dans leur tort, lui disait celui-ci.

— C'est bien pour cela que vous deviez voter pour moi, répliqua notre homme d'Etat. Quand j'ai raison, je n'ai pas besoin que mes amis me soutiennent.

Vérité, sainte Vérité que nos regards cherchent si avidement, pourquoi donc ces mêmes qui t'ont aperçue hésitent-ils autant à faire tomber tes voiles — à faire éclater à tous les yeux ta radieuse et bienfaisante beauté !...

EUGÈNE FOURNIÈRE.

L'Inauguration du monument de Fiévet à Caudry

Le citoyen Sandras, maire de Caudry, prononçant son discours. - Près de lui le citoyen Plet, conseiller général. - A droite, Jaurès et Ghesquière.

CHRONIQUE

L'Anniversaire

En plein bois de Boulogne, au Palmarium, Gaston [illegible] et sa femme [illegible] prestement parmi les nappes damassées et les cristaux biseautés où [illegible] les lumières d'or.

Elle, devant, gagna une table réservée sous les fougères géantes, les eucalyptus d'argent bleu, les bambous [illegible]. Et, se tournant vers son mari, elle dit à mi-voix, dans un sourire [illegible] et discret :

— C'est bien là, [illegible] pas ?

— Oui, c'est là.

Leurs regards se [illegible]rent, s'attardèrent l'un en l'autre.

— De jeunes mariés ! — chuchotèrent les dîneurs.

Ils étaient charmants, les jeunes mariés. Lui, brun, vingt-six ans, la moustache fanfaronne et les prunelles claires sous des paupières [illegible] imperceptiblement, rehaussait d'aplomb et de crânerie ses allures mondaines. Elle, dix-huit ans peut-être, délicate et svelte comme une jeune fille, évoquait la grâce d'une Psyché à peine frôlée par les ailes de l'Amour.

A cette peau d'une blancheur ombrée de rose, à ces grands yeux voilés de candeurs qui déchiraient parfois des éveils de surprise, à ce front pur auréolé de brumeuses frisures blondes, on lui devinait, sous des froufrous de soie et de plumes neigeuses, un corps pareil à quelque orchidée rare ouatée jusqu'aux pétales ; on lui devinait une petite âme frileuse et *toute emmitouflée* de rêves et d'illusions. Le menu fait, le garçon éloigné elle leva sur *son mari* les cajoleries de ses grands yeux de ciel et murmura d'une voix étouffée de bonheur :

— Gaston... il y a un an.

— Oui, Thérèse, juste un an ; nous avons dîné là, tout seuls, pour la première fois.

Leurs mains, parmi les porcelaines et les verreries, se joignirent en une question tiède ; puis ils ne dirent plus rien. Mais, dans un battement de cils, Thérèse demanda :

— Tu m'aimes ?

Et, comme elle, des cils seulement, il répondit :

— Je t'aime !

Ils commencèrent à manger, lui beaucoup, mais d'une dent si ferme, si leste, qu'il achevait le premier. Elle, jouait la gourmandise, *mais sans* le moindre appétit. Et il restait attentif aux choses et aux gens, remarquant ce qui se faisait, tandis qu'elle, indifférente au reste, possédée de tendresse, ne voyait que lui. Comme elle levait les yeux sans rencontrer les siens, elle le surprit penché sous les fougères pour voir sortir une femme. Elle gronda gentiment :

— Vous regardez les dames, un jour comme celui-ci ! C'est du joli, monsieur.

Il mit le doigt sur sa bouche et, la femme passée avec son cavalier, Gaston se mit à rire :

— C'est Darney, un ami, avec la grande Jane Spring, des Français.

Il garda dans les yeux quelque chose d'amusé qui, d'instinct, fit de la peine à Thérèse, et elle dit naïvement :

— Darney avec cette femme... Oh ! c'est mal, n'est-ce pas ?

Il parut plus amusé encore. Il vida sa coupe [illegible] :

— Il y a tant de choses mal qui se font [illegible] quand on est garçon...

Elle eut un étonnement qui le rendit gouailleur :

— [illegible], ce soir. C'est [illegible] pour une mariée d'un an [illegible] trop...

— [illegible] toute rouge [illegible] encore [illegible]. A son tour, elle but [illegible] champagne et ajouta d'une voix plus brave :

— [illegible] je sais de la vie, c'est par toi que je le sais. Si [illegible] te fait honte, apprends-m'en davantage. Dis-moi les vilaines choses qu'une vraie femme doit savoir.

[illegible], elle gardait au fond du regard une brume d'alarme qui le rendit encore prudent :

— Mais [illegible] rien de vilain à t'apprendre... Je voudrais seulement que tu eusses [illegible] manoir breton, les douze mois délicieux que nous venons de vivre en Italie, [illegible] un tête-à-tête [illegible], bien mal préparée à ces compromissions... et cependant...

Elle le vit embarrassé, moins gai. Elle devina, au pli tenace de son front, son désir, sa volonté de l'initier, et, maîtrisant ses répugnances, elle affecta de plaisanter pour le remettre à l'aise :

— Tu me juges trop prude. Va, sans qu'on me les ai dites, j'ai deviné bien des choses... et je n'en suis pas morte !

Plus éveillée, elle eut un petit geste drôle qui mit ses frisons de travers. Séduit, à demi grisé, Gaston se dérida. Alors, certaine de plaire, elle ajouta :

— Au début, les réticences et la discrétion c'était fort délicat. Maintenant, ce serait sot. Tu dois me dire tout. Voici notre anniversaire de mariage : je veux que ce soit une date d'intimité nouvelle, moins folle, moins idéale, mais par contre plus sérieuse, plus étroite, et *non moins* douce.

Elle se pencha vers lui :

— Regarde tout au fond de mes yeux, regarde si j'ai peur !

Et, en effet, tout au fond de ses yeux il ne vit plus le petit nuage d'alarme, mais seulement une lueur falote allumée par la coupe de champagne.

— Tu as raison, dit-il. Tôt ou tard, tu saurais... et puis mes amourettes ont ressemblé si peu à notre amour !

Elle eut une piqûre en plein cœur, ayant seulement compris qu'il s'agissait de Darney, des autres, de tous les autres, mais pas de lui, oh ! non, pas de son mari ! Saisie, elle frissonna douloureusement, tandis que, absorbé, Gaston souriait vaguement à de joyeuses souvenances.

Bouleversée, mordue d'ardentes curiosités, elle oublia sa crainte de vilenies ignorées, demanda fébrilement :

— Alors, toi... toi aussi ?

— Mon Dieu, oui ! avoua-t-il. Je n'étais pas trop laid, j'avais de la fortune, j'ai eu des aventures...

— Avec quelle femme ?

Elle demanda cela d'une voix si étranglée qu'il redressa la tête, mais elle se viola pour sourire tranquillement.

— Des femmes de plusieurs sortes... une du monde, deux actrices, une...

Elle poussa son assiette contre son verre avec *un peu de fracas* :

— Veux-tu faire desservir ? Ces plats vides, ces verres pleins, cette nappe tachée m'écœurent.

L'ordre donné elle reprit, maîtrisant un peu mieux les saccades de sa voix :

— Continue... tu en étais aux actrices... Après ?

Engourdi dans un bien-être jouisseur, il suivait les spirales bleues de sa cigarette :

— Je ne sais plus... *Ah ! si, après, j'ai eu* Mariette Berteuil... je l'ai soufflée à Darney... Ce qu'elle était jolie !

La jeune femme se leva brusquement :

— Si cela ne t'ennuie pas, paie et sortons tout de suite. La chaleur, les lumières m'étourdissent : j'ai besoin de grand air.

Il s'aperçut alors qu'elle était toute pâle. Il régla l'addition, mais elle fila si vite qu'il ne put la rattraper que dehors, dans l'avenue, sous les arbres touffus d'où s'épandait [illegible] la nuit. Ne pouvant voir son visage, [illegible], il demanda :

— Te sens-tu mieux ? Ce n'est pas ma confidence, au moins, qui t'a fait de la peine ?

Elle eut encore un rire qui parut naturel :

— Je ne suis pas si sotte !

Rassuré, il lui prit le bras et ils marchèrent. Après douze mois d'absence, légèrement enivré par ce retour à la vie parisienne, hanté de gais souvenirs, il reprit ses histoires, gazant d'abord, puis s'oubliant, s'emballant. Et tout à coup, devant un des bancs de l'avenue, la main de la jeune femme se retira de son bras.

— Qu'est-ce que tu as, Thérèse ?

— Rien. Je suis lasse, je m'asseois.

Et assise, comme un petit enfant, elle cacha soudain sa tête dans ses bras et se mit à sangloter. Honteux de sa maladresse, dégrisé, Gaston se pencha vers elle, voulut passer son bras autour de sa taille, endormir son chagrin d'un bercement câlin ; mais elle le repoussa d'un petit geste farouche :

— Laisse-moi... Je veux pleurer tant que j'aurai des larmes !

Et, peu à peu, lentement, la détresse de cette voix si frêle emplit l'immensité solitaire du Bois d'une infinie tristesse...

Charles FOLEY.

CENSURE ECCLÉSIASTIQUE

Jadis il y avait à Rome, aux temps lointains de la papauté puissante, une censure qui, nous pouvons *nous l'imaginer, aurait rendu* facilement des points même à notre feue Anastasie.

On présentait, un jour, au prélat qui avait pour charge d'épurer, de châtrer, surtout, les manuscrits, une pièce où, dans le premier acte, la scène représentait une « hostellerie ». Un acteur s'asseyait à l'une des tables et criait : « Holà ! ça ! qu'on m'apporte un beau poulet rôti ! »

Le censeur scrupuleux écrivit en marge : « *Si la pièce est représentée en temps quadragésimal*, l'acteur criera : « Holà ! ça ! qu'on m'apporte un beau poisson ! » Etait-ce assez idiot ?

De même force, ce « scrupule » d'un autre censeur : mais c'était cette fois en France au temps de la Restauration. Dans un vaudeville, un des personnages de la pièce disait : « Et, pour finir notre repas, nous mangerons une salade de barbe de capucin ! »

Alors, le censeur, offusqué, *d'écrire en* marge : « Si les auteurs veulent que la pièce soit jouée, qu'ils choisissent une autre salade ! »

Encore idiot tout autant !

ECHOS

EST-CE UN TRUST ?

Du *Radical* :

On assure que la « *Société* de la Presse française » aurait acquis, moyennant quinze cent mille francs, le journal *l'Eclair*. M. Ernest Judet se retirerait et recevrait cinq cent mille francs d'obligations de nouvelle *société*.

Le marché aurait été conclu par M. Henri Langlais, directeur de la *Dépêche de Lille* et administrateur de la « Société de la Presse française », déjà propriétaire de la *Patrie* et de la *Presse*.

Est-ce un trust ? M. Langlais, en tout cas, se laisse volontiers appeler l'empereur de la presse catholique. Et puis, M. Judet ou M. Langlais, il n'y aura pas grand' chose de changé.

TROP D'HEROISME

Lu dans l'*Echo de Paris*, à propos du combat d'El Allouana, ce récit de la mort d'un soldat :

Une balle le frappe au cou, lui tranche la carotide et ressort par la bouche. Il crie : « On ne peut pas fumer tranquille ici ! » et meurt.

Délicieux cet homme à la carotide tranchée, par la bouche duquel une balle a passé et qui prononce encore des discours !...

La Crise va-t-elle se dénouer ?

M. CAILLAUX ACCEPTE DE FORMER LE CABINET

Il s'agirait d'un Ministère de Concentration

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 26 juin. — La journée d'aujourd'hui n'a apporté aucune précision dans la solution de la crise.

M. Caillaux a consulté différentes personnalités politiques sur la situation.

Suivant ses préférences, chacun a rédigé sa liste. Beaucoup de babillages et de poignées de mains dans les couloirs de la Chambre. *Tel* est le bilan de ce soir.

Aucune offre formelle de portefeuille.

M. Caillaux doit aboutir demain dans l'après-midi ; mais avec quels collaborateurs ? Ce sera le secret de la matinée.

Ce qui, cet après-midi, sollicite les préoccupations, ce sont les décisions prises au cours des deux réunions des proportionnalistes et des antiproportionnalistes. C'est là que s'est joué et que se jouera demain et les jours suivants le sort du futur ministère.

Suivant que les républicains de l'un et l'autre camp arriveront à trouver un terrain de transaction ou se combattront, le cabinet se maintiendra ou disparaîtra.

La question qui s'agite à l'heure actuelle dépasse la crise ministérielle. Aussi serait-il à souhaiter que des républicains ayant une autorité élevassent la voix pour amener une entente désirable pour le régime.

Millerand, Joseph Reinach et Varenne, à la réunion des proportionnalistes, J.-L. Breton, de l'autre côté, ont parlé dans ce sens aujourd'hui. Il faut espérer que ces déclarations seront entendues demain et que l'on trouvera un texte permettant de réaliser une réforme électorale avec le concours unanime des républicains.

PRAX.

M. Caillaux à l'Elysée

Paris, 26 juin. — De la « Correspondance politique » :

Hier soir, le secrétaire général de la présidence de la République avait annoncé à la presse que M. Fallières ne recevrait personne ce matin avant 11 heures. Malgré cette assurance nous étions à 8 heures devant l'Elysée. A 8 heures 1/2 arrivait M. Caillaux, que le président avait fait mander dès la veille au soir, d'après les indications de MM. Antonin Dubost et Monis.

A 9 heures 20, M. Caillaux quittait l'Elysée et entrait, en automobile, au ministère de l'intérieur. Dix minutes après, la voiture ressortait et filait à toute vitesse par la rue de Miromesnil.

M. Caillaux, qui habite 35, rue de la Boétie, entrait chez lui pour en ressortir quelques minutes après. Sa rapide limousine l'emporta au ministère des finances. Puis il en ressortit au bout d'une demi-heure et parvint à « semer » les quelques journalistes qui le suivaient, grâce à la supériorité de son moteur.

Déclarations du futur Premier

A midi un quart, tandis que des confrères attendaient devant l'Elysée le retour de M. Caillaux, celui-ci nous recevait dans son cabinet, au ministère des finances.

« Messieurs, nous dit-il très aimablement, M. le président de la République m'a fait le grand honneur de me confier la mission de former un cabinet. Je me suis mis en campagne aussitôt et dans 24 heures j'apporterai ma réponse à l'Elysée. Ce matin, en quittant le président de la République, j'ai rendu visite à M. Monis. Je suis revenu ici pour expédier les affaires courantes, puis j'ai fait les visites traditionnelles aux principales personnalités du parti républicain. J'ai vu MM. Antonin Dubost et Brisson, avec lesquels je me suis entretenu de la situation, puis MM. Clemenceau, Léon Bourgeois et E. Combes. Cet après-midi, je verrai mes amis

« JE N'AI PAS CASÉ MES COLLABORATEURS »

« Maintenant, messieurs, je dois vous faire part de mon testament de ministre des finances. Je n'ai pas casé les collaborateurs de mon cabinet — et M. Caillaux a un sourire qui peut passer pour une critique. — Non ! j'ai proposé un droit fixant l'abaissement du prix du tabac. »

Et avec un nouveau sourire, M. Caillaux prit congé de nous pour aller déjeuner.

Combinaisons possibles ?

Paris, 26 juin. — De la « Correspondance politique » :

Des renseignements que nous avons recueillis dans la matinée, il résulte que M. Caillaux aurait voulu former un cabinet de concentration, même de réconciliation, en faisant appel d'une part à la collaboration de M. Emile Combes, qui, il y a deux jours, aurait accepté de prendre le portefeuille de l'instruction publique pour faire aboutir les *lois de défense laïque, et d'autre part à d'anciens* collaborateurs de M. Briand, comme *MM. Klotz, Guist'hau, Raynaud et Puech.* Mais cette idée a rencontré une certaine opposition chez les radicaux socialistes, qui ne veulent pas entendre parler d'un retour à la politique modérée du prédécesseur de M. Monis. M. Caillaux aurait renoncé à cette idée.

On cite parmi les collaborateurs probables de M. Caillaux, outre quelques ministres du cabinet Monis, comme MM. Delcassé, Cruppi, Messimy, Malvy, Pams et Dujardin-Beaumetz, des noms nouveaux : MM. René Besnard, Lebouco et Baudin.

Il est certain que M. Caillaux fera appel à *un membre du groupe républicain socialiste*, probablement M. Viviani ou M. Violette.

M. Hanotaux au quai d'Orsay ?

La plus grosse difficulté à laquelle se heurtera M. Caillaux sera le choix d'un ministre des affaires étrangères. M. de Selves, qui a déjà refusé deux fois ce portefeuille en invoquant qu'il n'y était pas préparé, maintiendra sa résolution. *Il y a peu de chances que* M. Léon Bourgeois se décide et voici qu'on parle de faire appel à M. Hanotaux qui, bien que ne faisant pas partie du Parlement, a déjà dirigé notre politique étrangère.

On croit que la crise sera courte et que demain après-midi le ministère Caillaux sera constitué.

M. Combes refuse l'Instruction publique

Paris, 26 juin. — On annonce que M. Emile Combes, auquel M. Caillaux a proposé le portefeuille de l'instruction publique, a refusé et a prié M. Caillaux de confier ce portefeuille à M. Dalimier.

M. Caillaux aurait voulu prendre dans son cabinet son collègue et ami de la Sarthe, M. Ajam, mais celui-ci, tout en remerciant M. Caillaux, n'a pas cru pouvoir accepter.

***

Du *Temps* :

En sortant de l'Elysée, M. Caillaux est allé *rendre* visite à M. Monis, président du cabinet démissionnaire, puis à M. Antonin Dubost, président du Sénat et à M. Henri Brisson, président de la Chambre.

Il s'est ensuite rendu chez M. Clemenceau avec lequel il s'est entretenu de la situation politique.

M. Caillaux a consacré l'après-midi à des visites chez MM. Léon Bourgeois, Emile Combes, Raymond Poincaré et Ribot.

Les négociations sont encore à leur début et il serait prématuré de vouloir préciser la composition du futur cabinet. Toutefois il *est possible de donner des indications générales* sur la combinaison que M. Caillaux songe à réaliser, au cas où lui seraient accordés les concours qu'il juge nécessaires à la réussite de sa tentative.

Le cabinet nouveau serait un cabinet de concentration dont les éléments seraient pris dans les divers groupes de gauche, exception faite des socialistes unifiés et des progressistes.

M. Caillaux [illegible] donner les finances et de se charger du ministère de l'intérieur avec la présidence du Conseil.

Il garderait quelques-uns de ses collègues du cabinet démissionnaire : MM. Delcassé, Cruppi, Pams et Messimy, qui conserveraient leurs portefeuilles actuels, sauf M. Cruppi auquel le portefeuille de la justice serait offert.

Pour les affaires étrangères, M. Caillaux désirerait en effet un nouveau titulaire.

M. Caillaux voudrait avoir entre autres collaborateurs, MM. Léon Bourgeois, Poincaré, Etienne, Viviani, Klotz, René Renoult, réserve faite des attributions de portefeuilles.

Toute autre indication serait à l'heure présente ou inexacte ou prématurée.

Le vote définitif sur le Cabinet

237 voix contre et 237 voix pour

Le « Journal Officiel » enregistre aujourd'hui une troisième série de rectifications *au scrutin de vendredi dernier dans lequel* le cabinet Monis a été mis en minorité.

On sait que l'ordre du jour pur et simple repoussé par le gouvernement a été voté par 248 voix contre 224.

Aujourd'hui MM. Magniaudé, Pierre Dupuy et Paul Dupuy, portés comme avant voté pour l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire contre le cabinet, déclarent avoir voté contre l'ordre du jour, c'est-à-dire pour le cabinet.

M. *Chaulet, porté comme* n'ayant pas pris part au vote, déclare avoir voulu voter contre l'ordre du jour, c'est-à-dire pour le cabinet.

De sorte que finalement le scrutin rectifié comporte 237 voix contre et 237 voix pour le cabinet.

Les Retraites Ouvrières

Dernières instructions de M. Paul Boncour

L' « Officiel » publie ce matin une longue instruction du ministère du travail qui détermine les règles de détail concernant la comptabilité financière d'assurance des *sociétés et unions de sociétés de secours mutuels et des caisses de retraites de syndicats professionnels.*

Ces sociétés, unions de sociétés et caisses de retraites, admises à assurer directement les retraites acquises sous le régime de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes, devront posséder en dehors de leur comptabilité générale une comptabilité spéciale d'assurance, qui en est entièrement distincte et qui nécessite la tenue d'une se*conde caisse ne comprenant que les fonds* afférents au service d'assurance, à l'exclu*sion de ceux appartenant en propre à l'éta*blissement.

La comptabilité spéciale d'assurance comportant des opérations financières et des opérations techniques se divisera elle-même en deux sections : la comptabilité financière d'assurance, dont les règles de détail sont posées par l'instruction publiée à l' « Officiel », et la comptabilité technique d'assurance, qui n'est point *régie par cette* instruction.

Proportionnalistes et arrondissementiers

UNE PROPOSITION TRANSACTIONNELLE DE VARENNE

Paris, 26 juin. — Avant la réunion des groupes proportionnalistes et anti-proportionnalistes qui se proposent d'examiner la situation nouvelle créée par la crise minis-